

Comité syndical

Date : 20 décembre 2023	Lieu : Carhaix
<p>Présents votants : Annick Barré, Tugdual Braban, Jean-François Dumonteil, Catherine Henry, Rémy Le Vot, Jean-Charles Lohé, Michel Morvant, Éric Prigent, Bernard Saliou, Paul Cozic, Éléonore Kogler.</p> <p>Titulaires excusés : Françoise Guillerm, Rollande Le Borgne, Dominique Cogen, Guillaume Robic, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Christian Troadec, Patrick Urien, Sandra Le Nouvel, Jacqueline Mazéas, Renée Courtel.</p> <p>Présents non votants : Gaidig Evenou, assistante administrative, Hervé Le Gall, Directeur du Pays COB, Daniel Caillarec, co-délégué général du Conseil de Développement du Pays COB, Jean-Luc Canté, Coordinateur Pays à la CECCOB.</p>	
<p>Animation de la réunion : Jean-Charles Lohé, Président du Pays COB, et Hervé Le Gall, Directeur du Pays COB.</p>	
<p>Rédaction du compte-rendu : Gaidig Evenou, Hervé Le Gall.</p>	

Ordre du jour

- 1- Plan d'action de la mise en œuvre de la Filière Bois (Cf Doc 2)
- 2- Démantèlement de la Centrale de Brennilis

Jean-Charles Lohé ouvre la réunion. Il annonce que le quorum n'est pas atteint : par conséquent, aucune délibération ne peut être prise. Il propose cependant de maintenir la réunion pour échanger sur divers sujets et notamment sur le projet de Filière Bois.

Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres du Comité syndical : Jean-Luc Canté, coordinateur de la CECCOB, arrivé en remplacement de Florence Cabresin, et Éléonore Kogler,

nouvelle suppléante de la CCKB en remplacement de Thierry Troël, qu'il invite à se présenter. Il propose un tour de table afin que chacun se présente.

Il déroule l'Ordre du jour et passe la parole à Hervé Le Gall.

1. Plan d'action de la mise en œuvre de la Filière Bois

Suite à la délibération du Comité Syndical du 16 octobre liée à la priorité N°3 du PACTE entre le Pays COB et la Région Bretagne, et suite à la réunion technique avec les DGS des EPCI et l'ALECOB le 20 octobre dernier, les membres du Comité Syndical sont amenés à délibérer concernant la prospective d'organisation de la Filière bois à l'échelle du Territoire du Centre Ouest Bretagne (cf doc2 ci-joint), particulièrement sur les aspects suivants :

- Validation des étapes de la mise en œuvre de la Filière bois
- Mobilisation des 5 EPCI composant le Pays COB et de leurs représentants pour organiser de manière collective la Filière bois ;
- Mobilisation des 5 EPCI composant le Pays COB et de leurs représentants pour prospecter la mise en œuvre d'un opérateur local de vente de chaleur « clef en main » par l'intermédiaire d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ;
- Engagement d'une étude d'association de préfiguration en vue de la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Le débat pourra être étendu sur le traitement du bois tombé lors de la tempête du 1^{er}/2 novembre dernier.

Hervé Le Gall présente le projet de Filière Bois en s'appuyant sur le document nr 2.

IL s'agit d'utiliser au mieux le bois présent en Centre Ouest Bretagne. Dans ce domaine, le territoire COB se trouve en situation de concurrence territoriale vis-à-vis des secteurs des littoraux et d'autres régions de France moins dotés.

Par ailleurs ce projet de Filière Bois s'insérerait dans la dynamique d'économie circulaire portée par le Pays Cob, notamment dans le cadre du Contrat d'objectifs territorial. Il permettrait un travail collectif et collaboratif des différents acteurs concernés par le bois.

Jean-Charles Lohé aborde la réunion de l'après-midi avec l'Espace territorial de la Région à Carhaix, en présence d'Olivier Quéro, d'Annaig Le Lay, de deux chargés de mission Économie et de l'ALECOB, à laquelle il s'est rendu avec Hervé Le Gall. Cette réunion s'est avérée fructueuse, la Région s'étant montrée intéressée pour participer au projet et y apporter un soutien financier.

Il ajoute que ce projet implique la création d'une société économique qui réunirait le réseau d'acteurs pour la mise en place d'un réseau de mini-chaufferies, car les communes ne sont pas

ou peu éligibles pour les projets de grosses chaufferies portés par l'ADEME. Cela permettrait également de financer les agriculteurs pour l'entretien de leurs bocages.

Hervé Le Gall projette un schéma représentant le rôle des différents acteurs du Bois en Centre Ouest Bretagne.

Réy Le Vot revient sur le problème de la filière bois montée les années passées : le bois a finalement été vendu au plus offrant et n'a pas été utilisé sur le territoire ; Tugdual Braban ajoute que ce projet avait également pâti du manque de structures de stockage en place.

Annick Barré précise qu'il s'agit de bois qui a été planté après-guerre : à l'époque, la problématique portait plutôt sur l'ouverture au commerce extérieur ; cette problématique a changé puisque nous nous orientons aujourd'hui vers de l'économie circulaire locale. Elle ajoute que l'aide de l'ADEME portait sur la création d'un certain nombre de grosses chaufferies ; cela a évolué depuis 3 ans, car il existe aujourd'hui la possibilité de se cantonner à 1, 2 ou 3 modules de 200KW.

Daniel Caillarec rappelle qu'en 2017, lors de la signature du Plan bois, des pistes avaient été développées, entre autres un projet de création de pellets et un projet de séchage des copeaux de bois à Locmaria Berrien ; par ailleurs un travail de persuasion avait été mené auprès des propriétaires pour valoriser leur bois. Il considère qu'au niveau politique le projet aurait pu être mieux porté. Annick Barré ajoute qu'à l'époque une chargée de mission du Pays Cob était dédiée au projet, et que cela représentait une plus-value.

Hervé Le Gall souligne que la mise en valeur d'un travail collectif des 5 EPCI permettra de mobiliser les fonds publics ; il est donc primordial de mutualiser les ressources et travaux déjà engagés par les 5 EPCI. Il déroule les différentes étapes de travail pour la structuration de la filière :

- 1) Relais des présents éléments aux élus des EPCI → par l'intermédiaire des DGS
- 2) Réunion d'information de la solution de source de chaleur bois auprès de chaque EPCI → ALECOB : dates à fixer
- 3) Définir des référents par EPCI + Pays COB : élu(s) et technicien(s) → par EPCI
- 4) Mobiliser des référents par domaine de la filière bois → référents EPCI / Pays COB + ALECOB
 - Propriétaires forestiers, producteurs et exploitants de bois énergie et de haies
 - Entreprises et artisans du bois d'oeuvre et de construction ;
 - Entreprises et artisans du bois de première transformation (sciages, aggloméré, fibre de cellulose, etc) ;
 - Entreprises et artisans du bois de seconde transformation (mobilier...);
 - Entreprises et artisans du bois d'isolation

- Entreprises et artisans du bois énergie ;
- Entreprises et artisans du recyclage du bois

5) Mobiliser l'appui et les ressources financières de la démarche → référents EPCI / Pays COB + ALECOB

État : 8 décembre

Région : 20 décembre

Banque des Territoires

Mécénat ...

6) Définir un Comité de pilotage territorial (*liste non exhaustive MAIS qui doit rester limitée pour sa réactivité*) 1 référent par EPCI + Pays COB

ALECOB

APROBOIS

MCA

GR énergie

Chambre(s) d'Agriculture

Kreiz Breizh Bois Energie

Bernard Saliou évoque le Fonds vert au niveau de l'ingénierie ainsi que l'ANCT. Jean-Luc Canté approuve le recours au Fonds Vert, mais rappelle que la sous-Préfète est plus réservée concernant l'ANCT. Il ajoute qu'il faut mettre en avant le fait que le projet est à la fois structurant, fédérateur et précurseur et recourir au label « Haies ».

Catherine Henry demande si on dispose d'une cartographie des projets de ce type. Hervé Le Gall confirme qu'il existe actuellement 5 projets identifiés en cours d'étude, qu'il faudra formaliser suite à la délibération du Comité syndical et des EPCI.

Jean-Charles Lohé précise que l'année 2024 sera dédiée à la structuration du projet et l'année 2025 à son déroulement.

Bernard Saliou évoque la création d'un lieu de stockage centralisé, qui sera nécessaire à terme. Les membres du Comité approuvent.

Annick Barré ajoute qu'il n'est pas sûr qu'on ait besoin de centraliser ; elle évoque la SCIC de Bannalec qui se fournit en bois sur le territoire de la Communauté de communes de Haute-Cornouaille. Hervé Le Gall ajoute que la centralisation devrait se faire également sur la structuration des modules. Annick Barré précise que la Communauté de communes de Haute-Cornouaille a déjà un partenariat avec MCA .

Daniel Caillarec demande si on a une idée de la consommation de bois des entreprises du territoire ; en effet l'utilisation de cagettes est de plus en plus importante du fait de l'abandon progressif du plastique. Actuellement, on n'a pas de vision de cette consommation.

Annick Barré ajoute qu'il convient d'associer des chercheurs pour travailler au niveau de la formation. Rémy Le Vot précise que le lycée Le Nivot propose une formation sur le bois mais peine à recruter. Hervé Le Gall confirme qu'il est prévu de s'appuyer sur le lycée Le Nivot et qu'un premier échange a déjà eu lieu le 19 décembre.

2. Démantèlement de la centrale de Brennilis

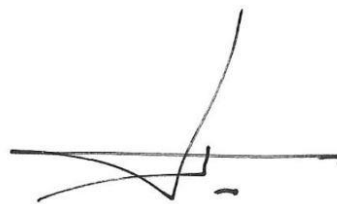
Daniel Caillarec prend la parole et revient sur la rencontre à laquelle il a participé au sujet du démantèlement de la centrale de Brennilis. À cette occasion un groupe de jeunes étudiants venant de l'École nationale supérieure de création industrielle de Rennes, travaillant notamment sur la thématique du design territorial, ont été accueillis. EDF était représenté via un chargé de communication. Le périmètre actuel est figé sur les 15 à 20 ans à venir. EDF est disposé à analyser les choses et à financer. Il évoque la Maison du Lac dont le projet peut évoluer.

Les étudiants ont mené un travail de collecte, notamment via les auditions de Hervé Le Gall pour le Pays Cob et Jean-François Dumonteil et Éric Prigent de Monts d'Arrée Communauté. Il annonce un prochain rendez-vous en visio le vendredi 22/12, lors duquel les étudiants présenteront deux propositions de projets suite à leurs recherches. EDF Région et EDF national seront présents.

Jean-Luc Canté manifeste son intérêt pour les propositions des étudiants ainsi que pour l'avenir de la Maison du Lac et propose d'en reparler.

Les membres du Comité syndical décident de fixer un nouveau comité syndical le mercredi 10 janvier 2024 à Châteauneuf-du-Faou.

Jean-Charles Lohé clôt la réunion à 18h30.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.